Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

ffiché le 🚪 /2 / 2019

ID: 056-215601477-20190204-2019D1-DE

COMMUNE DE NIVILLAC

Arrondissement de Vannes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf
Le quatre février
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2019

Conseillers en exercice: 27 Conseillers présents: 25 Votants: 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

ABSENTS EXCUSES: M. BOUSSEAU Yannick- Mme PERRAUD Chantal

<u>POUVOIRS</u>: M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- Mme PERRAUD Chantal à Mme DENIGOT Béatrice

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

<u>Délibération n°2019D1</u>: Aménagement de la place Saint Pierre Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Par délibération n°2018D86 du 22 octobre 2018, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement de la place de l'église pour un montant de 404 488 € H.T, hors réseaux.

Monsieur le Maire précise que l'Etat peut subventionner les travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 sur les travaux de sécurité routière en agglomération au taux de 27 % sur une dépense plafonnée à 160 000 € H.T.

Ne sont donc pas pris en compte les réseaux et les aménagements paysagers.

Il propose donc de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 en précisant que le plan de financement prévisionnel H.T. s'établirait comme suit :

## Dépenses H.T.

Frais d'étude	7 385 00 €	Subvention département	107 433,00 €
Relevé topographique		DETR escomptée	Some Sale Clinical Control of Con
	10000-1000-1000-1000-1000-100	200	43 200,00 €
Inspection Réseau E.P.	1 980,00 €	•	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	25 655,00 €	Fonds de concours Arc Sud Bretagne	50 000,00 €
Travaux	388 639,00 €	Autofinancement	129 101,00 €
	=========		========
	429 734,00 €		429 734,00 €

## Délais et voies de recours :

Envoyé en préfecture le 06/02/2019 Reçu en préfecture le 06/02/2019 Affiché le

ID: 056-215601477-20190204-2019D1-DE

L'assemblée est donc invitée à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Les élus du groupe minoritaire Nivillac Nouveau Cap annonce qu'ils voteront contre cette demande de subvention dans la mesure où le projet d'aménagement de la Place Saint-Pierre retarde la construction de la partie élémentaire de la future école primaire.

## Le conseil municipal, après délibération,

Vu la délibération n°2018D86 du 22 octobre 2018 validant l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif à l'aménagement de la Place Saint Pierre dans sa partie sud,

Vu les conditions d'octroi de la DETR 2019 pour ce type d'opérations, Entendu l'exposé du Maire,

- Sollicite de l'Etat, par 22 voix « Pour », 5 voix « Contre », une subvention au titre de la DETR 2019 sur la base d'une dépense plafonnée à 160 000 €. H.T et arrête le plan de financement prévisionnel.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Alain GUIHARD

